

Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue au 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est, Rigaud Édifice Paul-Brasseur – Salle de l'Amitié, le 22 juillet 2025 à 19 h 00

Sont présents : M. Charles Meunier, conseiller
M. Marc Noël, conseiller
M. Kevin Ménard, conseiller
M. Yves Pelletier, conseiller
M. Alain Lapointe, conseiller

Ainsi que : M^{me} Camille Primeau, greffière

Est absent : M. Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général par intérim

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Marie-Claude Frigault.

Les résultats des votes indiqués au présent procès-verbal excluent le vote de la présidente, à moins d'une mention différente à l'un de ceux-ci.

Ouverture de la séance

Les membres présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, la séance est déclarée ordinairement constituée par la présidente à 19 h 00.

Constatation que l'avis de convocation a été signifié tel que requis

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil constatent et confirment que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dressé et signifié à tous les membres du conseil.

2025-07-191

Adoption de l'ordre du jour

La mairesse propose de retirer un point à l'ordre du jour. Tous les élus y consentant, le point suivant est retiré à l'ordre du jour :

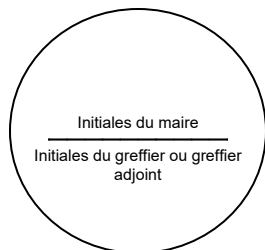
- *Modification de la résolution 2025-03-060 – Autorisation d'appels d'offres publics*

La mairesse propose également d'ajouter un point à l'ordre du jour. Les élus étant tous présents et y consentent, le point suivant est ajouté à l'ordre du jour conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes :

- *Mouvement de personnel – Congédiement – Employé 13-0008*

Il est proposé par Marie-Claude Frigault et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation que l'avis de convocation a été signifié
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Renouvellement du contrat d'assurances générales avec le Fonds d'assurances des municipalités du Québec – 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026
5. Adjudication de contrat à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels en urbanisme pour la révision du plan d'urbanisme et de certains règlements d'urbanisme – 2025-URB-04
6. Mandat de représentation – Langlois, avocats – PL-LAI-2025-01



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue au 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est, Rigaud Édifice Paul-Brasseur – Salle de l'Amitié, le 22 juillet 2025 à 19 h 00

7. Gestion du personnel – Madame Marie-Ève Houle – Directrice Finances et Trésorerie
8. Autorisation de signature de documents requis à clicSÉCUR Entreprises et autorisation pour agir auprès de Revenu Québec
9. Mouvement de personnel – Congédiement – Employé 13-0008
10. Autorisation de signature et administrateur – Chèques et effets – Caisse Desjardins
11. Période de questions allouée aux citoyens sur les sujets de l'ordre du jour
12. Clôture de la séance.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2025-07-192

Renouvellement du contrat d'assurances générales avec le Fonds d'assurances des municipalités du Québec–1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026

CONSIDÉRANT QUE les assurances générales de la Ville sont renouvelées au 1^{er} août de chaque année ;

CONSIDÉRANT la police d'assurance 071133 préparée par le Fonds d'assurances des municipalités du Québec pour la Ville de Rigaud ;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Marie-Claude Frigault et résolu que la Ville de Rigaud accorde le renouvellement des assurances générales incluant l'assurance automobile de la Ville au Fonds d'assurances des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026 en fonction de la police d'assurance 071133 au cout de 190 756,00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2025-07-193

Adjudication de contrat à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels en urbanisme pour la révision du plan d'urbanisme et de certains règlements d'urbanisme – 2025-URB-04

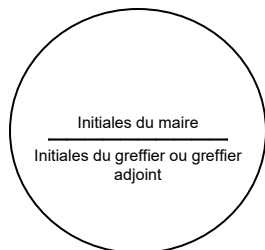
CONSIDÉRANT le travail colossal et le manque de ressources internes, la Ville a dû procéder à un appel d'offres afin de retenir des services professionnels en urbanisme pour la révision du plan d'urbanisme, de certains règlements d'urbanisme et de la concordance des règlements ;

CONSIDÉRANT l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* et le *Règlement numéro 409-2024 portant sur la gestion contractuelle* ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé l'administration à procéder à un appel d'offres public pour obtenir les services professionnels en urbanisme pour la révision du plan d'urbanisme et de certains règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT la publication du devis d'appel d'offres sur le Système électronique d'appels d'offres en date du 12 juin 2025 et l'avis d'appel d'offres publié le même jour dans le journal Néomédia ;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions qui s'est tenue le 3 juillet 2025 à 10 h 10, et ce, conformément à la *Loi sur les cités et villes* ;



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue au 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est, Rigaud Édifice Paul-Brasseur – Salle de l'Amitié, le 22 juillet 2025 à 19 h 00

CONSIDÉRANT le résultat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE le présent appel d'offres est adjugé au soumissionnaire conforme ayant obtenu le pointage le plus élevé à la suite de l'application du système de pondération à double enveloppe par les membres du Comité de sélection ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Marie-Claude Frigault et résolu :

1. D'adjuger le contrat pour les services professionnels en urbanisme pour la révision du plan d'urbanisme et de certains règlements d'urbanisme à Del Degan, Massé et Associés inc. (Groupe DDM) pour un montant de 92 500,00 \$ avec les toutes les options, et ce, avant toutes taxes applicables ;
2. D'autoriser la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2025-07-194

Mandat de représentation – Langlois, avocats – PL-LAI-2025-01

CONSIDÉRANT la plainte numéro PL-LAI-2025-01 reçue le 25 juin 2025 en vertu de la *Politique relative à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ;

PAR CONSÉQUENT,

I Il est proposé par Marie-Claude Frigault et résolu de mandater Langlois, avocats, dans le cadre de la plainte numéro PL-LAI-2025-01 pour la prise en charge du dossier et de l'enquête.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2025-07-195

Gestion du personnel – Madame Marie-Ève Houle – Directrice Finances et Trésorerie

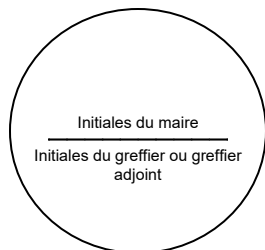
CONSIDÉRANT l'affichage du poste à la suite de la réorganisation de l'organigramme et l'ouverture d'un poste de direction au sein du service des finances et de la trésorerie ;

CONSIDÉRANT l'importance d'une gestion saine des finances et de la trésorerie de la Ville de Rigaud sur tous les volets ;

CONSIDÉRANT QUE, parmi les candidatures reçues, l'une des candidates se démarque par son titre de comptable professionnelle agréée (CPA), son expérience comme auditrice ainsi que plusieurs années d'expérience dans les services financiers et administratifs ;

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par Marie-Claude Frigault et résolu :



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue au 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est, Rigaud Édifice Paul-Brasseur – Salle de l'Amitié, le 22 juillet 2025 à 19 h 00

1. Que soit nommée Mme Marie-Ève Houle au poste de Directrice du service des finances et de la trésorerie et que cette nomination prenne effet le 28 juillet 2025 ;
2. Qu'elle soit aussi nommée à titre de trésorière à compter du 28 juillet 2025. Cette dernière pourra exercer tous les pouvoirs dévolus au trésorier par l'article 106 de la *Loi sur les cités et villes* ;
3. Que le directeur général par intérim ou la mairesse soit autorisé à signer le contrat de travail de Mme Marie-Ève Houle.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2025-07-196

Autorisation de signature de documents requis à clicSÉQUR Entreprises et autorisation pour agir auprès de Revenu Québec – Mme Marie-Ève Houle

CONSIDÉRANT la résolution 2025-07-196 nommant Mme Marie-Ève Houle au poste de Directrice du service des finances et de la trésorerie et trésorière ;

CONSIDÉRANT QUE la trésorière doit, dans le cadre de ses fonctions, interagir régulièrement avec Revenu Québec ;

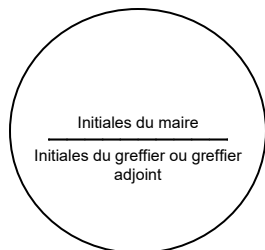
CONSIDÉRANT QUE le numéro d'entreprise du Québec de la Ville de Rigaud est le 8831846579 ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Marie-Claude Frigault et résolu que Mme Marie-Ève Houle, trésorière, soit autorisée au nom de la Ville de Rigaud, à compter du 28 juillet 2025 à :

1. Inscrire la Ville de Rigaud aux fichiers de Revenu Québec ;
2. Inscrire la Ville de Rigaud aux services de clicSÉQUR – Entreprises ;
3. Inscrire la Ville de Rigaud à Mon dossier pour les entreprises de Revenu Québec et, généralement, faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
4. Remplir les rôles et responsabilités du responsable des services électronique décrit dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
5. Consulter le dossier de la Ville de Rigaud et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la loi sur la taxe d'accise et de la loi facilitant le paiement des pensions alimentaires en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et l'entremise des services en ligne).

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue au 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est, Rigaud Édifice Paul-Brasseur – Salle de l'Amitié, le 22 juillet 2025 à 19 h 00

2025-07-197

Autorisation de signature et administrateur – Chèques et effets – Caisse Desjardins

CONSIDÉRANT les différents mouvements de personnels il y a eu lieu d'apporter des modifications à l'autorisation de signature pour les effets bancaires et l'administration des comptes à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Marie-Claude Frigault et résolu :

1. De nommer Mme Marie-Ève Houle, Directrice du service des finances et de la trésorerie et trésorière, ou en son absence ou incapacité, Mme Camille Primeau, greffière, à titre d'administrateur, pour les transactions courantes et à pouvoir contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire ;
2. D'autoriser les personnes suivantes à signer tous les documents, chèques et effets bancaire, etc., pour et au nom de la Ville de Rigaud, au compte bancaire chez Desjardins :
 - a) Madame Marie-Claude Frigault, mairesse, ou en son absence ou incapacité le maire suppléant, et ce, selon l'ordre établi par la résolution nommant les maires suppléants.
 - b) Mme Marie-Ève Houle, Directrice du service des finances et de la trésorerie et trésorière, ou en son absence ou incapacité Mme Camille Primeau, greffière.
3. Que cette résolution abroge les précédentes résolutions portant sur le même sujet, notamment les résolutions 2022-08-250, 2022-08-251, 2024-10-205 et 2024-10-207 et 2025-03-065.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2025-07-198

Mouvement de personnel – Congédiement – Employé 13-0008

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 13-0008 est à l'emploi de la Ville de Rigaud depuis moins de 4 mois ;

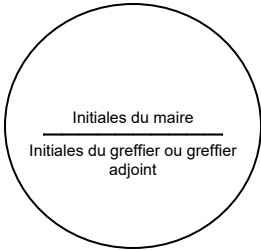
CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 13-0008 ne rencontre pas les attentes pour le poste occupé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au congédiement de l'employé numéro 13-0008 ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Marie-Claude Frigault et résolu :

1. Que le conseil municipal de la Ville de Rigaud procède au congédiement de l'employé numéro 13-0008 à compter de ce jour ;



Ville de Rigaud

**Procès-verbal de la séance extraordinaire
tenue au 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est, Rigaud
Édifice Paul-Brasseur – Salle de l'Amitié, le 22 juillet 2025 à 19 h 00**

2. Que la présente résolution et la lettre de congédiement signée par la mairesse soient transmises à l'employé numéro 13-0008.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Période de questions allouée aux citoyens sur les sujets de l'ordre du jour

**2025-07-199
Clôture de la séance**

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Yves Pelletier et résolu que la présente séance soit clôturée 19 h 13.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Marie-Claude Frigault
Mairesse

Camille Primeau
Greffière